

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Addendum n° 1 UIT-T

UIT-T

X.216

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(11/95)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS –
DÉFINITION DES SERVICES**

**INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE
POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ
DE LA COUCHE PRÉSENTATION**

Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.216
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

L'addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.216, que l'on doit à la Commission d'études 7 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvé le 21 novembre 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans le présent addendum UIT-T, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Considérations générales	X.300-X.349
Système mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	X.700-X.799
SÉCURITÉ	X.800-X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999

Remplacée par une version plus récente

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
0 Préambule	1
1 Champ d'application	1
2 Références normatives.....	1
3 à 7 Sans changement	1
8 Unités fonctionnelles	1
9 Qualité de service	2
10 Primitives du service de présentation	3
11 Enchaînements.....	3
Annexe A.....	3
Annexe B.....	3

Remplacée par une version plus récente

RÉSUMÉ

Le présent Addendum UIT-T définit une amélioration de la définition du service de présentation (Recommandation X.216) pour permettre l'accès aux services de l'unité fonctionnelle de session «libération non programmée» décrits dans l'Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.215.

INTRODUCTION

Le présent Addendum UIT-T fait partie d'un ensemble d'Addenda élaborés pour faciliter l'interconnexion de systèmes informatiques dans un environnement ouvert où l'efficacité des communications est essentielle. Cette efficacité comporte notamment les aspects suivants:

- a) réduction du surdébit nécessaire pour coder les informations de commande à utiliser dans les environnements à largeur de bande limitée (tels que les liaisons radioélectriques) ou les systèmes à moyens de traitement limités (tels que les systèmes de commutation);
- b) réduction du délai nécessaire pour établir l'association entre les applications communicantes afin que le transfert de données puisse s'effectuer rapidement;
- c) réduction de la mise en œuvre de fonctionnalités inutiles dans certains environnements où les besoins des applications en matière de communications sont limités.

Cet ensemble d'Addenda s'applique aux services et aux protocoles nécessaires pour assurer l'interconnexion mentionnée ci-dessus dans le cadre des couches définies dans le Modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts (Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498-1).

Le présent Addendum UIT-T apporte une amélioration aux services définis dans la Rec. UIT-T X.216 (1994) | ISO/CEI 8822 (1995) pour offrir à l'utilisateur du service de présentation un accès direct à une unité fonctionnelle supplémentaire du service de session, à savoir l'unité fonctionnelle de libération non programmée définie dans l'Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.215.

Remplacée par une version plus récente

Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.216

INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE LA COUCHE PRÉSENTATION

(Genève, 1995)

0 Préambule

Le présent Addendum n° 1 UIT-T incorpore, à titre de référence, la spécification du service de couche présentation, Rec. UIT-T X.216 (1994) | ISO/CEI 8822: 1995, et la modifie comme indiqué ci-après. Elle décrit comment la facilité supplémentaire définie ici, à savoir l'accès direct à l'unité fonctionnelle de session «libération non programmée» est offerte à l'utilisateur du service de présentation.

1 Champ d'application

{Sans changement}

2 Références normatives

2.1 à 2.2

{Sans changement}

2.3 Autres références

{Ajouter la référence suivante}

- Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation UIT-T X.215 (1995), *Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service pour l'amélioration de l'efficacité de la couche session.*

3 à 7

{Sans changement}

8 Unités fonctionnelles

8.1

{Sans changement}

Remplacée par une version plus récente

8.2

{Modifier le point a) comme indiqué ci-dessous, avec le texte complémentaire souligné}

- a) les **unités fonctionnelles de session**, telles que définies dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et l'Addendum UIT-T n° 1 à la Recommandation X.215, qui comprennent:
- l'unité fonctionnelle «noyau»;
 - l'unité fonctionnelle de transmission semi-duplex;
 - l'unité fonctionnelle de transmission duplex;
 - l'unité fonctionnelle de données exprès;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation mineure;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation symétrique;
 - l'unité fonctionnelle de séparation de données;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation majeure;
 - l'unité fonctionnelle de resynchronisation;
 - l'unité fonctionnelle de gestion d'activité;
 - l'unité fonctionnelle de libération négociée;
 - l'unité fonctionnelle d'échange d'informations de capacité;
 - l'unité fonctionnelle de signalisation d'anomalie;
 - l'unité fonctionnelle de transfert de données typées;
 - l'unité fonctionnelle de libération non programmée.

Le choix des unités fonctionnelles de session qui peut être fait dépend des contraintes imposées par le service de session (voir la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et l'Addendum UIT-T n° 1 à la Recommandation X.215).

NOTE – La décision quant au choix des unités fonctionnelles à utiliser est prise lors de l'établissement de la connexion de présentation.

8.3 à 8.5

{Sans changement}

9 Qualité de service

{Sans changement}

Remplacée par une version plus récente

10 Primitives du service de présentation

{Sans changement}

10.1 Paramètres «données de l'utilisateur»

{Sans changement}

10.2 Service P-CONNECT

10.2.1 Structure

10.2.1.1 à 10.2.1.10

{Sans changement}

10.2.1.11 Propositions de l'utilisateur pour la session

{Ajouter le texte souligné suivant}

Ce paramètre donne à l'utilisateur du service PS accès au paramètre «propositions de l'utilisateur» du service de session et sa description est celle de ce paramètre dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326 et l'Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.215.

10.2.1.12 à 10.2.1.16

{Sans changement}

10.3 à 10.24

{Sans changement}

11 Enchaînements

{Sans changement}

Annexe A

{Sans changement}

Annexe B

{Sans changement}